



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au 25 janvier 2011 à 19h00

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD : VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE

Breakeyville, le 25 janvier 2011 – Dans une perspective de gestion intégrée des ressources et du territoire, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) appuie l'implantation du projet de parc éolien du Massif du Sud et considère que l'agencement final du projet permet également l'implantation d'une aire protégée.

La position du CRECA se base sur une approche proactive d'analyse du projet, axée sur un dialogue constructif avec Saint-Laurent Énergies et les intervenants régionaux concernés. Cette approche visait principalement à :

- intégrer et rendre opérationnels les principes de développement durable le plus en amont possible dans le processus d'évaluation d'impacts;
- adapter les différents éléments du projet de parc éolien afin de s'harmoniser avec les orientations provinciales, la planification régionale et la réalité locale:
 - plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques
 - orientations du Plan quinquennal de développement régional 2008-2013
 - enjeux du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
 - entente pour la gestion du parc régional du Massif du Sud
- considérer et intégrer dès le départ toutes les préoccupations environnementales dans l'élaboration de l'étude d'impacts;
- encourager une plus grande transparence du processus d'évaluation et une participation du public plus effective sur le plan des décisions stratégiques;
- considérer des éléments stratégiques qui permettent l'exploitation du gisement éolien du Massif du Sud tout en tenant compte d'une gestion intégrée des ressources et du territoire;
- tenir compte des effets cumulatifs et synergiques.

« Je suis heureux de constater qu'après deux ans de travail avec Saint-Laurent Énergies la plupart des recommandations du CRECA ont porté fruit et le projet de parc éolien du Massif du Sud a connu une très importante amélioration du point de vue environnemental et social, mentionne M. Guy Lessard, président du CRECA ».

Également, le CRECA est d'avis que le projet de parc éolien du Massif du Sud représente un projet structurant du point de vue économique, qui, en exploitant une ressource inépuisable, s'intègre dans une perspective énergétique à plus long terme et représente, par conséquent, un investissement économique important pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Rappelons que le CRECA constitue l'interlocuteur privilégié du Gouvernement en matière de l'environnement et du développement durable dans la région. Également, le CRECA agit comme groupe-conseil en développement durable à la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

-30-

Source : Cosmin Vasile
Directeur général
CRECA
Tél. : 418 832 2722
Courriel : creca@creca.qc.ca

Information : Guy Lessard
Président
CRECA
Tél. : 418 832 2722